

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 janvier 2021	N° 2021-23

Convocation du 22 janvier 2021

Aujourd'hui vendredi 29 janvier 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Jérôme PEScina
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h50
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST à partir de 17h25
M. Bernard Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 16h20
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Claudine BICHET à partir de 12h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 17h11
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h11
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h15
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 14h35
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 15h à 16h
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 16h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 14h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Olivier CAZAUX à partir de 11h30
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 13h
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 12h
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 15h
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE de 11h à 12h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Marie RECALDE à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 janvier 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	N° 2021-23

Contrat de plan Etat - Région 2015 - 2020 - Participation financière de Bordeaux Métropole au projet immobilier du Pôle d'enseignement supérieur musique et danse de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

Compétente en matière de « programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche » depuis la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), Bordeaux Métropole a adopté en 2016 sa stratégie en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI). Cette stratégie s'intègre dans la logique des stratégies nationales de l'enseignement supérieur et pour la recherche et du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

L'ambition est de faire de la Métropole bordelaise une métropole européenne de la connaissance ouverte (sur la société, l'économie et le monde), proposant une haute qualité d'accueil et d'études pour les étudiants et en interaction forte avec l'ensemble du territoire métropolitain et les communes. L'action de la Métropole s'organise autour de trois axes prioritaires :

- soutenir l'enseignement supérieur et la recherche métropolitains, leviers de développement territorial ;
- proposer un environnement de qualité, propice au développement des activités d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;
- favoriser la production et la diffusion des connaissances sur l'ensemble du territoire

La Métropole soutient depuis 2010, dans le cadre de l'opération campus et sa convention de site, l'aménagement des espaces publics du campus et la vie de campus pour un total de 54,6M€, dont les actions s'étalent jusqu'en 2023.

La Métropole intervient également au titre du Contrat de plan Etat Région (CPER) 2015-2020 en faveur de l'enseignement supérieur et la recherche et cela conformément à sa compétence et sa stratégie. Dans ce cadre, ce sont 7,7 M€ qui ont été investis entre 2015 et 2020 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche et 2,3 M€ en faveur de la vie de campus.

Ainsi, sur le volet « enseignement supérieur » du CPER 2015-2020, la Métropole a notamment décidé de participer aux côtés de l'Etat et la Région au financement du projet immobilier du Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine (PESMD) situé à Bordeaux.

2. Présentation du Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine

Établissement d'enseignement supérieur de la musique et de la danse en Aquitaine, le PESMD Bordeaux Aquitaine est une association habilitée par le Ministère de la culture et de la communication dont l'objet est la formation d'artistes pédagogues à travers la délivrance du Diplôme d'État (DE) de professeur en danse et en musique et du Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM). Chaque année, il forme des étudiants issus de conservatoires et d'écoles de France et de l'étranger pour un cursus d'études supérieures de 2 ou 3 ans.

L'État, la Région, la ville de Bordeaux et l'Université Bordeaux Montaigne sont membres de droit du Conseil d'administration.

Le budget annuel du PESMD est de 1 786 032 € financés à hauteur de 73 % par la DRAC Aquitaine (Direction régionale des affaires culturelles), 22 % par le Conseil Régional d'Aquitaine et 3,5 % par le Conseil Départemental de la Gironde. Il bénéficie d'un soutien important de la ville de Bordeaux au travers de la mise à disposition de locaux et d'agents.

A la rentrée 2020 - 2021, les départements formation initiale comportent 61 étudiants en musique et 79 étudiants en danse.

Au cours de l'année 2020, 165 stagiaires de la formation professionnelle continue ont été formés, deux sessions de Validation des acquis l'expérience (VAE) ont été ouvertes en vue de l'obtention du Diplôme d'État de professeur de musique et de danse pour respectivement 78 et 120 candidats.

Le PESMD est également l'un des trois centres nationaux d'examen pour l'examen d'aptitude technique en danse pour une moyenne d'environ 300 candidats chaque année.

- Le département musique accueille 3 promotions de 25 à 30 élèves, soit en tout de 75 à 90 élèves avec 2 formations musiques classiques et actuelles.
- Le département danse : 3 promotions de 25 à 30 élèves. Avec licence danse : 75 à 90 étudiants.
- Le département formation continue : 350 Stagiaires – 20 à 30 étudiants stagiaires.
- L'administration comprend 12 personnes et l'équipe pédagogique est composée de 250 intervenants dont 150 enseignants.

Pour ses activités d'enseignement, le pôle supérieur fonctionne selon un calendrier universitaire. Cependant, les élèves viennent travailler toute l'année excepté quelques périodes de vacances (Noël et août).

3. Présentation du projet

Le PESMD est actuellement locataire de locaux vieillissant et inadaptés au 19 rue Monthyon à Bordeaux. Ces locaux ne permettent pas d'accueillir tous les cours et les enseignements du pôle sont dispensés en partie dans d'autres établissements, tels que le Conservatoire. La

création de locaux adaptés à des enseignements de qualité constitue une nécessité et cela notamment au regard de l'accréditation de l'Etat dont le pôle bénéficie.

Aussi, doter le PESMD de locaux permettra à l'établissement de répondre à plusieurs enjeux :

- intégrer pleinement le concert européen de l'enseignement supérieur : apprentissage-créditation et révolution numérique, développement d'une véritable transversalité musique et danse au sein d'un même bâtiment ;
- Répondre aux exigences des métiers artistiques en danse et en musique : former des interprètes de niveau international, préparer les métiers de demain (en pédagogie, médiation, création), être un centre de formation continue référent, notamment sur le handicap ;
- Poursuivre et conforter le lien étroit avec l'Université de Bordeaux Montaigne. Le bâtiment permettra de mieux travailler avec les départements musicologie, danse et théâtre. Il permettra une croissance mutuelle des filières et favorisera la recherche disciplinaire en musique et en danse.

Le projet immobilier

L'opération consiste en la construction des locaux du PESMD en plein cœur de la ZAC (Zone d'aménagement concerté) Bastide Niel sur l'îlot B081, contre la Place d'Arme, dans une ancienne bâtisse de pierre à la charpente en bois.

Une hybridation entre le nouveau et l'ancien se manifesterà avec la réhabilitation partielle du bâtiment et sa surélévation donnant ainsi l'opportunité de concevoir une façade végétale et une façade minérale. Elle s'opèrera également dans le choix des matériaux : structure béton pour les espaces programmatiques contre structure bois pour l'espace libre et le support de la toiture. La solution retenue permettra de définir à la fois la structure et le fonctionnement des espaces internes, ainsi que le flux de circulation dans le bâtiment. Le rez-de-chaussée est occupé par un hall d'entrée, un café et un auditorium polyvalent pour des spectacles de danse et de musique. La partie centrale du bâtiment accueillera des bureaux administratifs et des espaces d'enseignement. La partie supérieure accueillera des studios pour la danse et la musique - de sorte que les studios de musique seront situés aux étages supérieurs, où la structure en bois et les pans de toitures en biais contribueront à une acoustique optimale des studios de répétition et salles de cours.

Le projet doit permettre le fonctionnement professionnel de haut niveau des enseignements de musique et de danse ainsi que la formation continue sur une surface de 2 192 m² SDP (Surface de plancher) (1 800 m² utiles) avec une volumétrie prédéfinie et la préservation des façades en pierre du bâtiment existant.

La pratique individuelle dépassant 3 heures par jour, le pôle sera ainsi ouvert sur une très large plage horaire, de 7 heures à 23 heures soit 16 heures par jour 7 jours sur 7.

Le PESMD souhaite être un équipement exemplaire tant par son insertion urbaine que par sa qualité architecturale et ses performances acoustiques de manière à offrir un enseignement très complet et des conditions de travail et de confort

4. Mise en œuvre de l'opération

Budget

Le coût de ce projet s'élève à 12,1 M€ TTC cofinancé selon la répartition suivante :

- Part Europe :
 - FEDER (Fonds européen de développement régional) "plan REACT" : 4 264 964 €
 - FSE (Fonds social européen) ou FEDER (numérique, mobilier, instruments) : 990 000 €
- Etat : 2 600 000 €
- Région : 2 600 000 €
- Bordeaux Métropole : 1 500 000 €

Calendrier

Ce projet est actuellement en phase APS (Avant-projet sommaire).

Le calendrier prévisionnel de l'opération s'articule aujourd'hui autour des principales étapes suivantes :

- Début des études : août 2020
- Fin des études : juin 2021
- Notification des marchés de travaux : septembre 2021 (préparation de chantier)
- Début des travaux : novembre 2021
- Livraison (durée des travaux 18 mois) : mai 2023

Pour Bordeaux Métropole, permettre aux établissements de proposer des conditions de travail de qualité à ses étudiants répond à un objectif de développement universitaire dans lequel s'inscrit pleinement ce projet de Pôle d'enseignement supérieur musique et danse. Le PESMD propose en effet une offre rare et de qualité en matière d'enseignement supérieur artistique. Il a su nouer de fortes collaborations avec les autres établissements d'enseignement supérieur du territoire et sait faire rayonner son activité sur le territoire à la fois bordelais et métropolitain en direction de publics variés. Avec ce soutien, la Métropole se positionne ainsi comme partenaire d'une dynamique de développement universitaire, contribuant à son ancrage territorial et à son excellence.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point 1-I-1°-e),

VU les dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 30 octobre 2015 « Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 : signature du volet métropolitain »,

VU la signature du volet métropolitain du Contrat de plan Etat-Région le 29 avril 2016,

VU les statuts du Pôle d'enseignement supérieur musique et danse,

VU la demande de subvention en date du 23 octobre 2020 et adressée par le Président du Pôle d'enseignement supérieur musique et danse de Bordeaux Nouvelle - Aquitaine,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'engagement de Bordeaux Métropole au sein du contrat de plan Etat-Région en date du 23 juillet 2015, notamment le volet territorial 2.2 « des espaces d'enseignement rénovés » et son action 2.2.1.1. « Réhabilitation et construction du Pôle d'enseignement supérieur musique et danse » et la place de l'enseignement supérieur, de la recherche dans l'attractivité et le rayonnement de la Métropole bordelaise

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 1 500 000 € en faveur du Pôle d'enseignement supérieur musique et danse pour la réalisation du projet immobilier de construction de ses locaux.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de financement ci-annexée précisant les conditions de la subvention accordée et tout acte afférent.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours : chapitre 204, article 2324, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 janvier 2021

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2021</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT</p>
---	--